



Revalorisation des enseignants : le gain annoncé ne sera pas forcément le gain perçu

La revalorisation des enseignants, voilà un sujet qui revient fréquemment dans la bouche de nos dirigeants. Normal, puisqu'il y a plus de 900.000 professeurs en France qui bénéficient du droit de vote et qui y recourent nettement plus que la moyenne des électeurs. Il n'est donc pas étonnant que ce thème ait été repris de nombreuses fois par Jean-Michel Blanquer depuis sa nomination à la tête du Ministère de l'Education nationale, avec notamment un souhait fort annoncé le 14 février 2020 (c'était le jour de la saint Valentin, celui des grandes déclarations enflammées) sur les ondes de BFMTV : que les enseignants français soient d'ici à la fin de la décennie 2020 parmi les mieux payés d'Europe !

Pour transformer ce souhait en réalité, une loi de programmation pluriannuelle d'un montant estimé à 10 milliards d'euros a été annoncée. Puis ce fut au tour d'un Grenelle de l'Education d'être lancé symboliquement le 22 octobre, au lendemain de l'hommage national à Samuel Paty. Hélas, la montagne a accouché d'une souris puisque très vite a été abandonnée l'idée d'une loi de programmation pluriannuelle au profit d'une 1^{ère} marche sans engagement ferme sur le calendrier des suivantes. Et la souris s'est révélée être bien maigrichonne lorsque l'enveloppe globale de la revalorisation tant attendue a été annoncée le 16 novembre : 450 millions d'euros en tout et pour tout.

Une somme destinée à financer une prime d'équipement informatique, qui n'a rien à voir avec une quelconque augmentation salariale, quelques mesures catégorielles et la revalorisation promise qui se limitera à une prime d'attractivité qui ne concernera que 29 % des enseignants, ceux situés entre le 2^{ème} et le 7^{ème} échelon. Pour ces « heureux chanceux », le gain mensuel net sera compris entre 99,75 euros et 35,58 euros, et il sera dégressif en fonction de l'avancée dans la carrière. Rien de mirobolant donc, mais c'est toujours mieux que rien tout court, surtout en ces temps de gel du point d'indice.

Toutefois, à y regarder de plus près, le gain réel sera plus faible que le gain annoncé à grand renfort de cors et de trompettes pour un certain nombre d'enseignants. Combien ? C'est très difficile à dire avec précision tant les situations particulières sont nombreuses. Mais il y a au moins une catégorie, bien présente parmi les enseignants en début de carrière, qui touchera moins : **les célibataires sans enfant non propriétaires de leur logement**. La raison en est simple. Depuis l'élargissement du nombre de bénéficiaires de la prime d'activité qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2019, ils étaient éligibles – malgré leur recrutement à bac + 5 – à cette prime réservée aux personnes à revenus modestes jusqu'au 5^{ème} échelon.

Impact réel de la revalorisation pour les certifiés / PE / PLP et assimilés

Echelon	avant revalorisation			après revalorisation			
	Salaire net	prime d'activité	total	prime d'attractivité	prime d'activité	total	gain réel
1	1.448,94	148	1.596,94	-	148	1.596,94	-
2	1.640,21	74	1.714,21	99,75	35	1.774,96	+ 60,75
3	1.666,24	64	1.730,24	89,00	29	1.784,24	+ 54,00
4	1.714,59	45	1.759,59	64,08	20	1.798,67	+ 39,08
5	1.770,38	23	1.793,38	49,80	-	1.820,18	+ 26,80
6	1.829,89	-	1.829,89	35,58	-	1.865,47	+ 35,58
7	1.930,31	-	1.930,31	35,58	-	1.965,89	+ 35,58

Avec la mise en place de la prime d'attractivité, leurs revenus vont augmenter, ce qui va mécaniquement diminuer la prime d'activité perçue. Ainsi, le gain net réel ne sera pour eux que de 60,75 euros au 2^{ème} échelon au lieu des 99,75 annoncés et il tombera à seulement 26,80 euros pour ceux au 5^{ème} échelon. Soit moins d'un euro par jour : une aumône, n'ayons pas peur des mots, qui leur donnera tout juste la satisfaction symbolique de ne plus être considérés comme personnes à revenus modestes puisqu'ils ne seront plus éligibles à la prime d'activité !

Quant aux collègues au 2^{ème} échelon, célibataires sans enfant et non propriétaires de leur logement dont on peut supposer qu'ils sont nombreux, ils seront gratifiés d'un gain de moins de 10 euros net par mois lorsqu'ils seront promus au 3^{ème} échelon. En guise de revalorisation historique, reconnaissons que l'on pouvait s'attendre à plus...